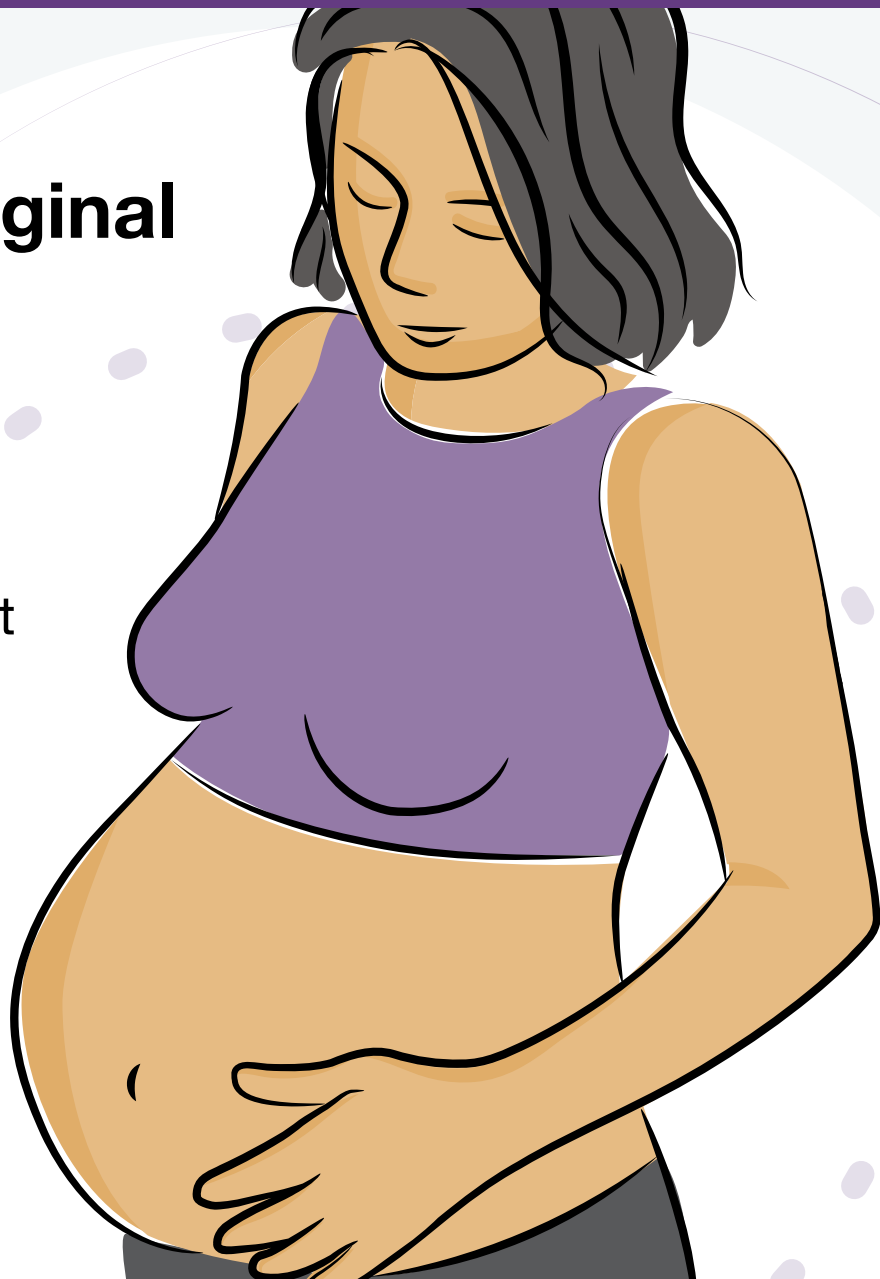


Guide de référence du patient

Accouchement vaginal après césarienne

Soins destinés aux
personnes ayant accouché
par césarienne et planifiant
leur prochain accouchement



Les normes de qualité illustrent ce en quoi consistent des soins de haute qualité. Elles ciblent des troubles ou des thèmes où l'on constate d'importantes lacunes sur le plan de la prestation de services ou encore des zones où l'on a constaté des écarts entre les soins fournis en Ontario et les soins auxquels on devrait s'attendre dans la province.

Ce guide aborde les écarts et les lacunes auxquels il faut porter une attention particulière en matière d'accouchements vaginaux chez les personnes ayant déjà accouché par césarienne en Ontario. Il est fondé sur les meilleures données probantes disponibles et a été créé en partenariat avec les personnes ayant accouché par césarienne, les aidants et les professionnels de la santé.

La norme de qualité, qui figure sur notre site Web, contient de plus amples renseignements à ce sujet. **Vous la trouverez à l'adresse suivante : hqontario.ca/Accueil**



Ce guide est destiné aux personnes qui ont accouché par césarienne et qui planifient leur prochain accouchement. Il pourra vous aider à connaître vos options au moment de recevoir des traitements et à vous assurer d'obtenir les meilleurs soins possibles.

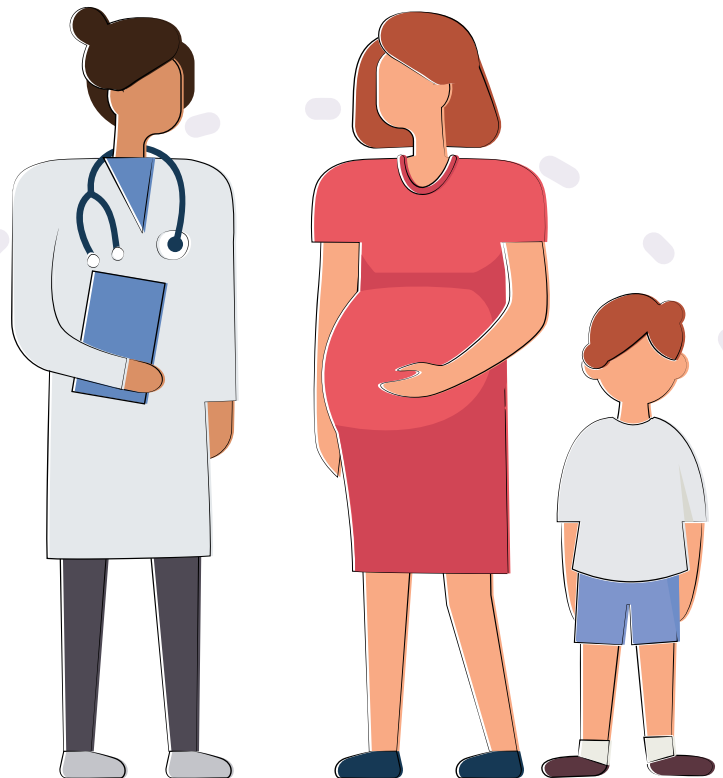
Une césarienne est une intervention chirurgicale visant à extraire l'enfant par l'abdomen.

Si vous avez déjà accouché par césarienne et que vous planifiez votre prochain accouchement...

Vous pouvez utiliser ce guide pour vous aider, vous et votre médecin ou votre sage-femme, à élaborer le plan de soins qui vous convient, y compris l'accès à des soins adaptés à votre culture. Utilisez cette information pour poser des questions éclairées et pour en savoir plus sur les types de soins qui peuvent vous aider.

Comme les plans de soins peuvent être très différents d'une personne à l'autre, il est important de travailler en étroite collaboration avec vos professionnels de la santé.

Voici quelques facteurs à considérer.



Comprendre et planifier vos soins

Après votre accouchement par césarienne

- Avant de quitter l'hôpital, votre médecin ou sage-femme devrait vous expliquer la raison de votre accouchement par césarienne et de vos options pour les futurs accouchements. Ils devraient également en parler lors de votre rendez-vous de suivi de 6 semaines.
- Vous devriez recevoir un rapport écrit comprenant les éléments suivants :
 - La raison de votre accouchement par césarienne

- Le nombre de semaines pendant lesquelles vous étiez enceinte
- Les interventions ou les problèmes que vous avez eus pendant le travail, ou les problèmes avec la position ou la fréquence cardiaque de votre bébé
- Le genre de cicatrice se trouvant sur votre utérus
- Les raisons pour lesquelles vous ne devriez pas avoir d'accouchement vaginal à l'avenir

Lors de votre prochaine grossesse

- Vous pouvez planifier un accouchement vaginal pour cette grossesse, pourvu qu'il n'y ait aucune raison médicale de ne pas en avoir.
- Si vous avez eu un accouchement vaginal auparavant, vous êtes très susceptible d'avoir un accouchement vaginal réussi après césarienne, pourvu qu'il n'y ait pas de raisons médicales d'en éviter un pendant cette grossesse.
- Lorsque vous choisissez la façon dont vous voulez accoucher, vous et votre médecin ou votre sage-femme devriez travailler ensemble pour prendre des décisions. Les conversations devraient porter sur l'expérience que vous voulez avoir, ainsi que sur les avantages et les inconvénients possibles de l'accouchement vaginal après césarienne et de l'accouchement par césarienne de convenance.



- En prévision de cette discussion, votre médecin ou sage-femme devrait lire le rapport de votre césarienne précédente.
- S'ils ne connaissent pas le type de cicatrice sur votre utérus causée par votre césarienne précédente, ils devraient aider à déterminer si un accouchement vaginal après césarienne est bon pour vous.
- Si vous planifiez un accouchement vaginal après césarienne, votre médecin ou votre sage-femme devrait vous parler de l'expertise disponible et non disponible de l'endroit où vous prévoyez accoucher, et de ce qui se passerait si vous avez besoin d'une césarienne non planifiée. Si vous envisagez un accouchement vaginal après césarienne, l'endroit le plus sûr pour le faire est l'hôpital.



Pendant le travail et l'accouchement

- Si vous prévoyez d'avoir une autre césarienne mais que votre travail commence avant votre césarienne planifiée, il est toujours possible d'accoucher par voie vaginale. Parlez de vos options à votre médecin ou à votre sage-femme si le travail se déclenche plus tôt que prévu.
- On peut vous offrir des médicaments ou d'autres méthodes pour accélérer le travail si vous en avez besoin. Assurez-vous de parler à votre médecin ou à votre sage-femme des avantages et des inconvénients potentiels de ce qu'ils recommandent.
- Pendant que vous êtes en travail, vos professionnels de la santé devraient vous surveiller de près pour détecter tout symptôme d'une déchirure de l'utérus.

Chaque personne est différente et certaines options peuvent ne pas s'appliquer à votre situation. Si vous avez des questions sur vos soins, il est important d'en parler avec votre professionnel de la santé.

Vous désirez obtenir plus d'information?

Veillez communiquer avec nous à l'adresse qualitystandards@hqontario.ca ou au **1 866 623 6868** si vous avez des questions ou des commentaires à propos du présent guide de référence des patients.

La norme de qualité, qui figure sur notre site Web, contient de plus amples renseignements à ce sujet. Vous la trouverez à l'adresse suivante : hqontario.ca/Accueil

À propos de Qualité des services de santé Ontario

Qualité des services de santé Ontario est le conseiller de la province en matière de qualité des soins de santé. Nous sommes motivés par un seul et unique objectif : **améliorer la santé de tous les Ontariens et Ontariennes.**

Nos normes de qualité sont des ensembles concis d'énoncés qui indiquent les caractéristiques des soins de qualité pour les affections ou les sujets où des écarts importants sont constatés dans la façon dont les soins sont fournis en Ontario et les soins que les patients devraient recevoir. Elles sont fondées sur les meilleures données probantes disponibles et ont été élaborées en collaboration avec des experts cliniques provenant de partout dans la province, ainsi qu'avec des patients et des personnes soignantes ayant des expériences vécues relativement au sujet en question.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Qualité des services de santé Ontario et nos normes de qualité, consultez hqontario.ca/Accueil.

À propos de Provincial Council for Maternal and Child Health

Le Provincial Council for Maternal and Child Health a deux rôles distincts. Premièrement, le conseil publie de l'information répondant aux besoins changeants du système de soins de santé prodigués aux mères et aux enfants en Ontario. Deuxièmement, il constitue une ressource pour ce réseau en l'aidant à améliorer le système et en influant sur la prestation de services à tous les niveaux.